

----- COMMUNE DE TOUR EN SOLOGNE 41250 -----  
**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 JUIN 2019 – COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
*(affichage et presse)*

**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

- Commande de matériel, grilles et bancs pliants, aux Ets SEMIO pour 947 € TTC
- Commande des travaux de réfection de la toiture de l'église à l'Ent. RADET-BESCHON pour 3 832 €.

**ECLAIRAGE PUBLIC**

Après une année entière d'exercice de sa compétence, la communauté de communes du Grand Chambord a évalué le coût du transfert de la gestion de l'éclairage public. Le montant de la participation annuelle de la commune a été estimé à 7 745 €. Celui-ci a été validé en conseil municipal.

D'autre part la commune va solliciter la communauté de communes pour le remplacement des 6 lampadaires obsolètes et énergivores de la rue du Pâtis, en vue d'une meilleure qualité de l'éclairage et pour des économies d'énergie. Le montant restant à la charge de la commune devrait s'élever à environ 2 500 €.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES : MODALITES DE COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE POUR LA PROCHAINE MANDATURE 2020-2026**

Le Conseil Municipal a validé le principe de la répartition des sièges selon les modalités prévues aux II à VI de l'article L5211-6-1 du CGCT, avec attribution d'un siège supplémentaire à la commune de LA FERTE-SAINT-CYR pour lui permettre d'être représentée par deux délégués (plus de 1000 habitants). Tour-en-Sologne disposera également de deux délégués.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES : ARRET DU PLUI**

Le dossier du PLUi arrêté par la communauté de communes du Grand Chambord le 27 mai dernier, a fait l'objet d'un avis favorable du Conseil Municipal, y compris sur les projets de zonage et de règlement.



**Le Maire, Robert HUTTEAU**